

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

PACA
World Trade Center Marseille Provence
2 rue Henri Barbusse
13001 Marseille
07 88 25 74 22
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



CREVOUX

42 place du Village
05200 Crevoux
04 92 43 18 11
mairie@crevoux.fr

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MARCELLIN DE CREVOUX

05200 Crevoux

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église Saint-Marcellin

Crévoux (Hautes-Alpes)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Crevoux - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Restaurons l'église Saint-Marcellin à Crévoux

◆◆ UN PATRIMOINE MONTAGNARD RARE

Au cœur du massif du Parpaillon, le village de Crévoux séduit par son charme authentique et la beauté préservée de son environnement naturel. Son église, dédiée à saint Marcellin — premier évêque d'Embrun, qui trouva refuge à Crévoux — fait partie intégrante de ce patrimoine chargé d'histoire. Aujourd'hui, l'édifice présente de graves désordres structurels : des fissures affectent les façades, des infiltrations d'eau par la toiture ainsi que des remontées d'humidité fragilisent les murs, détériorant les enduits et les décors intérieurs. Le clocher, dont les ardoises sont mal fixées, représente un risque de chute, nécessitant la mise en place de mesures de sécurité. Par ailleurs, plusieurs éléments de la charpente et de la maçonnerie sont fortement dégradés, rendant une restauration indispensable et urgente pour préserver ce témoin précieux de l'histoire locale.

◆◆ UN LIEU EMBLEMATIQUE DEGRADÉ

Construite au XIV^e siècle sur un plan en croix grecque, à quatre branches égales, l'église se distingue par son clocher à bulbe, une singularité presque unique dans la région. Recouvert d'ardoises et surmonté d'une croix tréflée, ce clocher attire immédiatement le regard.

Incendiée en 1692 par les troupes du duc de Savoie, l'église a ensuite été profondément remaniée aux XVIII^e et XIX^e siècles. La charpente a notamment été rehaussée, une intervention visible dans les décors remarquables de la façade. Ce patrimoine religieux, dont une partie du mobilier est classée à l'inventaire des Monuments historiques, est ouvert au public tout au long de l'année.

◆◆ UNE MOBILISATION INDISPENSABLE

Initié par la Commune et l'Association de Sauvegarde et de Restauration de l'Eglise Saint Marcellin de Crévoux, le projet de restauration nécessite plusieurs tranches de travaux. La première phase des travaux, prévue sur trois ans, portera sur la toiture, le décaissage des murs, l'assainissement des soubassements et la mise en place d'un drain. Elle sera suivie par la restauration intérieure de l'église. L'objectif est de permettre la visite, la mise en valeur du mobilier et le maintien de l'usage culturel et culturel de l'église. Ainsi, l'édifice continuera à participer à la vie culturelle, touristique et sociale du village.

Montant des travaux	581 841€
Objectif de collecte	40 000 €
Début des travaux	2026

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Marcellin

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103582

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Paca, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'église Saint-Marcellin**

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐



Crédit photos © Crévoux